

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2020

Date : Mardi 03 novembre 2020

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LA MAIRE : Bien, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je déclare la séance ouverte.

Et avant toute chose, on vous propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance et comme nous avons eu trois femmes lors des trois précédents Conseils d'arrondissement, je propose de désigner un homme en tant que Yacine FEKRANE.

Si vous voulez bien, Monsieur FEKRANE, procéder à l'appel des présents.

- **Appel nominal**

Yacine FEKRANE procède à l'appel des présents.

PRÉSENTS :

Mme DUBOT, M. VOITURIER, Mme PASIECZNIK, M. MIACHON DEBARD, Mme RAMIREZ, M. ORGOGOZO, Mme LECLUSE, M. ESCARAVAGE, Mme GRIES, M. CHENAUX, Mme GALLICE, Mme TOMIC, M. CHIHI, M. BOSETTI, Mme HENOCQUE, M. MICHAUD, M. MONOT, M. FEKRANE, Mme VACHER, Mme WIBER, M. GEOURJON, Mme DESRIEUX

EXCUSÉS :

Mme Céline DE LAURENS
M. Jean-Yves SÉCHERESSE
Mme Sophie PECOURT
M. Thomas DOSSUS
M. Loïc GRABER

POUVOIR À :

Mme Fanny DUBOT
Mme Bénédicte PASIECZNIK
M. Mohamed CHIHI

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur FEKRANE.

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Mme LA MAIRE : Avant de passer à quelques propos introductifs, à une question de Monsieur GEOURJON, je vous propose **d'adopter le compte-rendu du précédent Conseil d'arrondissement du 15 septembre 2020.**

Est-ce que celui-ci appelle des remarques ou des observations ? Oui, Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Oui, Madame la Maire, je voulais vous signifier que la reprise des informations me concernant n'est pas juste à 100 %. À savoir que l'utilisation de l'écriture inclusive ne fait pas que c'est exactement ce que j'ai dit. Donc, je demanderais que mes propos soient retranscrits dans l'orthographe classique. De qui plus est, je tenais à souligner que nous avons interrogé Monsieur le maire de Lyon en conseil municipal du 30 juillet dernier, suivi d'un courrier dans lequel nous posions la même question qui est celle du fondement juridique de l'écriture inclusive au sein de la Ville de Lyon. Aucune réponse sur ce fondement juridique n'a été apportée et depuis le 30 juillet, à cet effet, Monsieur le maire de la ville a indiqué qu'aucune décision n'était prise en ce sens. Il n'y a pas donc pas lieu d'utiliser d'autres règles orthographiques que celle en vigueur.

Je vous demande donc de bien vouloir retirer de ce compte-rendu la prise de note en écriture inclusive.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Alors, merci. Éventuellement, pour les prochaines fois, je vous inviterais à nous écrire si vous avez des demandes de rectification du compte-rendu. Pour ce qui est de votre intervention, nous modifierons tel que vous venez de nous le demander. Pour ce qui est du fondement de l'écriture inclusive, je vous confirme qu'il n'est pas juridique, mais qu'il est politique.

Sous réserve des modifications demandées par Madame DESRIEUX, je vous demande de l'approuver sous réserve des modifications et de vous le renvoyer. Ça vous va comme ça ? Bon, très bien.

Qui vote pour ? Je vous remercie, unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur GEOURJON m'a demandé la parole.

M. GEOURJON : Oui, merci, Madame la Maire, chers collègues, juste une petite déclaration introductive. Comme vous le savez, nous traversons une crise sanitaire sans précédent depuis maintenant 6 ou 8 mois, je ne sais plus. Aujourd'hui, nous avons eu le triste record de dépasser le pic d'admission aux HCL puisqu'aujourd'hui, il y a eu 729 nouveaux patients qui ont été accueillis aux HCL pour une affection au Covid. Le précédent record, c'était le 07 avril avec 727 patients. Dans ce cadre-là, le gouvernement et le président de la République ont décidé un confinement pour au moins un mois et c'est vrai que dans ce cadre-là, nous nous étonnons que ce conseil se tienne en présentiel. Je pense qu'en termes d'exemplarité des élus et en termes de messages que nous transmettons à la population, ce n'est pas très satisfaisant puisque dans le même temps, on arrête et à juste titre, les mariages, les rassemblements publics, on ferme des commerces de proximité et je trouve que ce n'est pas lisible que l'on se réunisse à une petite trentaine dans cette salle, même si toutes les mesures de précautions sont prises et j'en atteste bien volontiers. Ceci étant, nous souhaitons que pour les prochaines réunions et pour les prochains conseils, ces réunions soient en visio tant que la situation

sanitaire ne s'est pas améliorée. Ceci étant, ce conseil étant convoqué, nous estimons, Émilie et moi que c'est de la responsabilité des élus d'être présents. C'est pour ça que malgré cette déclaration préliminaire, nous sommes présents et c'est aussi pour cela que j'ai accepté d'être accesseur pour l'élection de l'adjoint tout à l'heure.

Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur GEOURJON. Je vais y répondre dans mon introduction, je vous précise tout de même que les mariages sont bien autorisés et ont lieu en Mairie.

Je souhaitais dire quelques mots en début de ce Conseil d'arrondissement qui se déroule dans des circonstances bien particulières. Vous l'avez vu, la séance est gardée par la police municipale car nous sommes au seuil maximal du plan Vigipirate. Le climat de violence ces derniers jours dans la métropole comme ailleurs s'est accru. Notre collectif a été secoué, ébranlé, par le meurtre atroce de Samuel Paty, mais également par les différentes attaques, notamment celle de la Basilique Notre-Dame à Nice. Hier encore, c'est une synagogue à Vienne, en Autriche, qui vivait l'horreur. Des tags et autres inscriptions menaçant nos valeurs républicaines fleurissent. À tout cela, nous devons apporter une réponse unie et ferme, basée sur les valeurs de notre république. Il n'y a pas d'autres lignes à suivre que celles de l'intransigeance. Pas d'autres voix que celle de l'unité républicaine face à la tragédie. La république n'a à céder, ni à plier, ni à reculer, ni à se montrer complaisante devant aucune pression, devant aucune forme d'intimidation.

Pour cela, nous avons un outil formidable : l'école. L'école est le lieu par excellence de la confrontation à l'altérité. L'école doit rester ou redevenir ce territoire apaisé, lieu de l'émerveillement, de la curiosité, de l'effort, de l'attention à ce qui nous entoure, de la mémoire et de la compréhension. Le lieu où l'on prend peu à peu conscience de la diversité du vivant, des cultures et des pays. L'éducation est notre bien commun à Lyon comme partout en France, et dans le 7^e arrondissement, l'éducation est l'une de nos priorités.

Je souhaitais aussi adresser des mots de soutien à Monsieur KAKAVELAKIS, prêtre de l'église orthodoxe à quelques mètres d'ici qui a été agressé ce week-end. Et rappeler que l'enquête est en cours et qu'à cette heure, la piste de l'attaque terroriste n'est pas la piste principale.

Ce conseil d'arrondissement, et vous l'avez dit, Monsieur GEOURJON, est également particulier au titre de la situation sanitaire. Nous sommes à nouveau entrés dans une période de confinement. Ce conseil d'arrondissement a lieu aujourd'hui en présentiel, car la vie démocratique doit continuer et que nous devons notamment procéder à l'élection d'un nouvel adjoint dans quelques minutes. Cette élection se faisant à bulletin secret, il était techniquement trop contraignant d'organiser cette séance en visio conférence. Comme vous pouvez le voir, afin de préserver la santé de chacun, chacune, nous avons espacé davantage les tables et gardons une fenêtre ouverte dans la salle Villon pour mieux renouveler l'air. Nous avons également aéré la salle en amont du conseil et nous le ferons après.

Bien évidemment, cette séance n'est pas ouverte au public, qui peut néanmoins suivre les débats en live sur notre compte Facebook et sur YouTube. Je ne sais pas s'il y a des gens qui nous regardent, mais je vous adresse toutes mes salutations.

Pour la séance de décembre, nous travaillons à un format de visioconférence comme vous l'avez demandé, Monsieur GEOURJON, pour l'ensemble des conseils d'arrondissement qui seraient étalés sur 9 jours afin de permettre aux équipes techniques d'apporter leur support dans chacun des arrondissements. Et c'est ça aussi qui nous a empêchés de le faire lors de cette session.

Quelques mots politiques maintenant sur la crise sanitaire. Ce renforcement des mesures sanitaires oblige la municipalité à s'adapter et à renforcer son action, notamment en matière de solidarité. Côté adaptation, beaucoup d'événements sont annulés, notamment la Fête des

Lumières. Côté action, je vais en citer quelques-unes. La mise en place en partenariat avec les Hospices Civils de Lyon d'un centre de dépistage au Palais des sports de Gerland. Cela répond notamment à un engorgement des laboratoires. Et grâce à un travail à flux tendu de la plateforme d'analyse, les résultats sont disponibles en 24 h. Ensuite, la Ville met tout en œuvre pour le maintien des marchés et travaille à l'extension de ceux-ci pour que les règles sanitaires soient respectées au mieux. Je voulais également vous parler de la nouvelle plateforme numérique d'entraide qui va être mise en ligne dans les jours qui suivent. Il s'agit de faire correspondre facilement les besoins des habitants avec les offres d'entraide de voisins ou d'habitants du quartier pour faire ses courses, livrer un repas, aller à la pharmacie, s'occuper des animaux, etc. Côté 7^e arrondissement, nous sommes également à pied d'œuvre, nous avons décidé de mettre à disposition nos équipements transférés pour des associations de solidarité, notamment des associations de maraude. Elles peuvent ainsi stocker du matériel et préparer leur tournée à la Maison Ravier, à la Maison de la Guillotière et au Pavillon Nord. Nous souhaitons aussi soutenir les commerces locaux et Clément ESCARAVAGE, adjoint au commerce, va bientôt rencontrer les commerçants en visioconférence et mener une campagne de communication pour inciter les habitants à continuer à consommer dans les commerces locaux via le Click & Collect ou en retardant quelque peu les courses de Noël prévues. Nous allons également bientôt récupérer les fichiers des personnes vulnérables et isolées et nous proposerons que les élus d'arrondissement aident le CCAS à passer des appels. La mairie, en tant que service public, reste évidemment ouverte. Nous tenons à disposition des habitants des attestations imprimées. Je sais aussi que Madame LECLUSE, adjointe à l'éducation, et Madame RAMIREZ, adjointe aux solidarités, travaillent à un échange intergénérationnel de dessins et de poèmes histoire de nous mettre un peu de baume au cœur dans cette période. D'autres opérations sont en cours d'élaboration et nous vous tiendrons informés.

Nous poursuivons également nos activités, on va dire plus quotidiennes, je vais en lister quelques-unes, mais nous aurons l'occasion d'y revenir lors des prochains conseils. Nous menons un travail avec Luc VOITURIER, premier adjoint, auprès des habitants de la Cité Jardin - le maire s'y est rendu début octobre - et nous travaillons sur l'aspect cadre de vie avec les acteurs locaux. Nous avons prévu des dialogues participatifs le 29 octobre et que nous avons été contraints d'annuler vu la situation. Nous rencontrons également les différents acteurs culturels de l'arrondissement, notamment avec la venue de Nathalie PERRIN-GILBERT il y a deux semaines, et nous sommes fiers que la Ville accompagne 25 acteurs du 7^e arrondissement dans le cadre de son fond d'urgence. Les opérations sécurisation pour les piétons continuent rue Saint-Michel, devant l'école Veyet et aussi devant le parc Blandan. Avec Vincent MONOT et Mohamed CHIHI, nous sommes en lien constant avec la police municipale et nationale pour coordonner des actions de sécurité dans certains coins de l'arrondissement. Concernant la démocratie locale, Laurent BOSETTI nous en dira un petit peu plus tout à l'heure, mais nous avons eu pas mal d'échanges avec les conseils de quartier. Nous prévoyons de multiplier les conseils de quartier dans l'arrondissement, de revoir la gouvernance, mais nous avons aussi compris que nous devons prendre le temps pour le faire et c'est ce que nous allons faire. Et puis enfin, beaucoup d'avancées côté urbanisme. Des travaux ont été lancés Place des Pavillons, Place Salomon Reinach et notre adjoint, Boris MIACHON DEBARD, planche désormais sur la modification numéro 3 du PLUH avec deux lignes directrices : le logement social et la préservation du patrimoine industriel.

Voilà ce que je voulais vous dire en propos introductifs. J'espère ne pas avoir été trop longue, mais il s'agit à la fois de relater ce que l'on fait dans la période de crise, dans cette gestion très particulière et puis aussi les actions un peu quotidiennes.

Je vous propose de passer à notre première délibération qui concerne l'élection d'un nouvel adjoint.

1 – Élection d'un nouvel adjoint

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : C'est Monsieur Thomas DOSSUS qui a été élu sénateur et que je félicite à distance, je ne sais pas si depuis le Sénat il regarde ce conseil d'arrondissement, et qui a ainsi par courrier du 07 octobre 2020 adressé sa démission de ses fonctions d'adjoint à Monsieur le préfet. Donc, je vous propose aujourd'hui de remplacer Thomas DOSSUS.

Avant de procéder à l'élection du nouvel adjoint, nous devons délibérer sur deux choses. La première, c'est de maintenir à dix le nombre d'adjoints dans la Mairie du 7^e arrondissement. Et la seconde, c'est que ce nouvel adjoint remplacera Thomas DOSSUS au 5^e rang du tableau.

Est-ce qu'il y a des prises de parole à ce sujet ? Je vous propose ainsi de délibérer. Qui est pour cette délibération ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Qui vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous allons donc passer au vote à bulletin secret. Je vous propose le nom de Benjamin ORGOGOZO pour remplir les fonctions de 5^e adjoint délégué à la culture, au tourisme, aux événements, à la mémoire et qui remplira également la fonction de maire de nuit.

Pour cela, nous avons désigné des assesseurs qui sont traditionnellement les plus jeunes de leur groupe et donc, les deux assesseurs sont Maxence GALLICE et Christophe GEOURJON. Merci à vous.

Est-ce que vous avez bien tous vos enveloppes et bulletins ? Donc, pour éviter un trop grand nombre de déplacements dans la salle, c'est l'urne qui va venir à vous. Et donc, je propose à Monsieur Yacine FEKRANE, secrétaire de séance de voter en premier et ensuite, l'urne circulera parmi vous.

J'invite les assesseurs, Madame Maxence GALLICE et Monsieur Christophe GEOURJON, à venir rejoindre la table de dépouillement et à dépouiller. Merci beaucoup.

Merci à Monsieur GEOURJON et à Madame GALLICE pour le dépouillement.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrage exprimé : 22
- Majorité absolue : 12

La majorité étant à 12, je vous informe que Monsieur Benjamin ORGOGOZO est élu 5^e adjoint. Et je vous félicite.

Applaudissements.

Je vous propose donc sans plus attendre de passer aux 25 délibérations où il est demandé au 7^e arrondissement de donner son avis en vue du conseil municipal du 19 novembre.

Les deux premières délibérations concernent les actions de la Ville de Lyon pour soutenir les acteurs locaux face à la crise de la Covid-19 en matière de culture et en matière de prévention santé. Et donc, la première délibération nous est présentée par notre nouvel adjoint, Monsieur ORGOGOZO, je vous cède la parole.

2 – 1253 - Attribution de subventions de fonctionnement exceptionnelles dans le cadre du fonds d'urgence pour le secteur culturel face à la crise sanitaire du covid-19 d'un montant de 2 737 647 euros et participations aux budgets annexes de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon pour 100 000 euros et des Célestins - Théâtre de Lyon pour 100 000 euros - approbation d'une convention type - Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Bonsoir à tous et à toutes, cette délibération, pour la remettre dans le contexte, Madame DUBOT l'a déjà fait, mais effectivement, le contexte sanitaire a eu un impact très important pour les acteurs culturels du territoire. Et c'est donc dans ce contexte-là qu'a été décidé le 30 juillet dernier d'allouer un fond d'urgence de 4 millions d'euros pour les acteurs culturels.

L'objet de cette délibération est de discuter de la répartition, de vous présenter la répartition proposée de ces montants-là. Tous les acteurs publics ou privés ont pu remplir un dossier jusqu'au 10 septembre. Il y en a à peu près 350 qui ont été reçus et la proposition qui est faite, c'est de répartir ces 4 millions d'euros de la façon suivante : 3 millions d'euros qui vont être alloués le plus tôt possible et ensuite, 1 million d'euro qui seront gardés pour 2021 puisqu'il est très probable que les effets du Covid dépassent la fin de l'année.

Concernant le 7^e arrondissement, comme il a déjà été dit, il y a 25 établissements qui ont été retenus + 11 personnes physiques qui ont donc eu une subvention pour un montant à peu près total de 350 000 euros. Il est rappelé que pour certaines de ces personnes physiques ou morales, c'était la première fois qu'elles recevaient une subvention de la Ville.

Pour terminer, l'un des objectifs de ce mandat sur le plan culturel est notamment de permettre l'essor des petites structures qui maillent notre territoire, et durant les premiers échanges que l'on a pu avoir avec certaines d'entre elles, il paraît évident que si l'on souhaite pouvoir compter sur elles à l'avenir, il est fondamental de les aider maintenant pour qu'elles puissent faire face aux difficultés qu'elles nous ont dit rencontrer durant cette période sanitaire.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et je donne la parole à Madame GRIES pour la deuxième délibération.

3 – 1239 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 16 412 euros pour des actions de prévention/éducation aux gestes barrières dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 - Direction du Développement Territorial

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Je vous remercie, Madame la Maire, nous présentons la délibération 1239 que nous vous proposons d'adopter et qui a pour objet l'attribution de subvention de fonctionnement d'un montant total de 16 412 euros pour des actions de prévention et d'éducation aux gestes barrières dans le contexte de la crise sanitaire actuelle. Ainsi qu'une convention mixte établie entre la Ville de Lyon et l'association Avenir Santé.

L'association « Avenir Santé » siégeant rue Bancel à Lyon 7^e, soutenue par la Ville de Lyon pour ses actions de terrain auprès des 12-25 ans en prévention et réduction des risques sur quatre principaux thèmes : les addictions, les risques auditifs, les accidents de la circulation et la sexualité. Elle propose depuis la mi-septembre des actions de promotion et d'éducation aux gestes barrières, au maintien de la distanciation physique et au port du masque dans l'espace public.

L'association « Keep Smiling » siégeant dans le 6^e arrondissement quant à elle, souhaite développer une action de prévention avec la distribution de matériel. De par leur présence sur le territoire lyonnais depuis plusieurs années et leur connaissance du public jeune, il nous semble important de soutenir l'association « Avenir Santé » ainsi que l'association « Keep Smiling » qui se mobilisent face à la circulation du virus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce que cette délibération appelle des remarques ou des observations ? Non. Je la soumetts donc à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Les trois rapports suivants sont liés au commerce et à l'alimentation qui sont effectivement aujourd'hui au centre de nos préoccupations. Monsieur Clément ESCARAVAGE, je vous laisse présenter le rapport suivant de soutien aux associations de commerçants concernant les illuminations.

4 – 1298 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2020 : attributions de subventions d'un montant total de 141 500 euros (illuminations) et 14 586 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions - Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire, il s'agit en effet de la délibération 1298 qui concerne les fêtes de fin d'année et les illuminations traditionnelles de fin d'année qui sont portées traditionnellement à Lyon par les associations de commerçants. Du fait de la crise sanitaire qui a durement touché les commerçants cette année, on a eu une forte baisse des demandes et des projets d'illumination dans l'arrondissement puisque nos associations de commerçants n'ont pas pu réaliser leurs animations traditionnelles qui leur permettent les rentrées d'argent nécessaires à ces illuminations. Et donc, pour cette année, nous avons hélas que deux associations qui mèneront des projets d'illumination et d'animation. Il s'agit de « Gerland Commerce », la subvention sera d'un montant de 1 176 euros, et « l'Association des Chinois de Lyon et de Rhône-Alpes » qui pour un montant de 4 050 euros.

Voilà, je vous propose de délibérer cette petite subvention aux illuminations cette année en espérant que ça soit mieux en 2021.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce que cela appelle des questions, des observations ? Je soumetts donc le rapport à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant concerne l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire. Je crois, Monsieur ESCARAVAGE que vous devez vous déporter.

M. ESCARAVAGE : Tout à fait, je vais laisser Monsieur Barthélemy CHENAUX présenter ce rapport, parce qu'il concerne entre autres une subvention à la coopérative « GRAP » dont je suis membre de par mon activité professionnelle. Donc, je ne prendrai pas part au vote et aux délibérations.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur CHENAUX.

5 – 1299 - Attribution de subventions pour un montant total de 67 500 euros dans le cadre de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire et le développement des activités économiques, dans le cadre de la promotion de l'économie sociale et solidaire, du soutien de l'entrepreneuriat et de la promotion de la consommation responsable - Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Barthélemy CHENAUX

M. CHENAUX : Merci, Monsieur ESCARAVAGE, merci, Madame la Maire, chers collègues, quel point commun me diriez-vous y a t'il entre « CAP Services » qui est la première coopérative d'activité et d'emploi de France, qui a été créée à Lyon en 1995 ; la société coopérative d'intérêt collectif « GRAP », Groupement régional pour l'alimentation de proximité, créée en 2012 et modèle unique en France de société coopérative de type filière intégrée dans l'alimentation locale et biologique ; la monnaie locale La Gonette créée en 2014 qui fédère plus de 1500 utilisateurs réguliers, 300 partenaires professionnels et gère la circulation de plus de 150 000 gonettes arrachées à la spéculation financière, au service de l'économie réelle ; ou encore « Alter'Incub » et « Ronalpia », deux incubateurs qui ont accompagné la création de plus de 250 entreprises depuis le début de leur existence, respectivement en 2011 et 2013 ?

Leur point commun réside dans leur manière d'entreprendre qui place l'humain au cœur de leur démarche économique, qui fait passer l'intérêt collectif avant l'intérêt individuel et les valeurs humaines avant la recherche du profit. Ces acteurs relèvent tous du champ de l'économie sociale et solidaire défini par la loi du 31 juillet 2014. Pour rappel, l'ensemble de ces acteurs, associations, mutuelles, coopératives, fondations, entrepreneurs sociaux représentent 10 % des emplois salariés sur la métropole et plus de 10 % du PIB au niveau national. Je m'excuse, je n'ai pas les chiffres qui concernent le 7^e arrondissement.

Ils constituent donc une véritable richesse pour notre ville en matière de développement économique au service de l'intérêt collectif. Et nous sommes convaincus que l'économie est un moteur essentiel du développement local, c'est pourquoi la Ville de Lyon et par extension la mairie du 7^e arrondissement souhaitent jouer un rôle de facilitateur auprès des acteurs économiques vertueux du territoire.

C'est le sens en particulier du label Lyon, Ville Équitable et Durable, LVED, qui rassemble déjà plus de 240 acteurs engagés dans une démarche responsable, particulièrement ambitieuse.

C'est le sens aussi du soutien financier que la Ville de Lyon souhaite leur apporter dans leur projet pour l'année 2020. Projet que je vais vous détailler rapidement ici. Alors, là, ça va être un peu plus une liste.

- Il s'agit d'une subvention pour l'Université Lyon 2, l'Université Lumière, en soutien à la chaire de l'économie sociale et solidaire qui s'élève à hauteur de 5 000 euros contre 3 500 euros en 2019.
- Ensuite, une subvention à la coopérative d'activité et d'emploi « CAP Services » à hauteur de 15 000 euros contre 13 000 euros en 2019 pour notamment son projet d'accompagnement de son extension Talents 9 qui intervient sur le quartier de La Duchère.
- Une subvention pour l'association « Alter'Incub » qui accompagne la création d'entreprise à impact social. Montant : 7 000 euros contre 5 000 en 2019.

- L'association « Ronalpia » pour l'accompagnement également d'entreprises sociales lyonnaises. Montant : 7000 euros contre 5000 en 2019.
- La société coopérative d'intérêt collectif « GRAP » pour son projet Coolivri de logistique de proximité, logistique du dernier kilomètre. Montant 6 000 euros contre 5 000 en 2019.
- L'association « La Gonette » pour le déploiement de cette monnaie complémentaire. Montant : 7 000 euros contre 5 000 en 2019.
- Pour l'ARDAB, association de producteurs biologiques du Rhône et de la Loire pour son défi famille alimentation positive. Montant : 6 000 euros. C'est la 8^e édition, pardon, de ce défi famille alimentation positive. Montant : 6000 euros contre 3 000 en 2019.
- La Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire. Montant : 3 000 euros, même montant qu'en 2019.
- Le Tiers-lieu « Locaux Motiv' ». Montant : 5 000 euros, même montant qu'en 2019.
- La Maison des Solidarités pour l'animation du « Réseau DéPart » qui est un réseau de voyages solidaires. Montant : 3 500 euros, même montant qu'en 2019.
- L'association « La légumerie » pour une nouvelle opération intitulée « Les tablées du potager ». Montant : 2 000 euros.
- Et l'association « BelleBouffe » qui organise, si la situation Covid le permet le moment venu, un banquet de Noël solidaire et antigaspi. Montant : 1 000 euros.

Voilà, donc, ça fait un total sur 2020 de 67 500 euros de subventions qui étaient à 51 000 euros en 2019. + 32 %.

Je vous invite à délibérer.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHENAUX, effectivement, on voit qu'il y a un renforcement du soutien de la Ville aux acteurs de l'ESS. Est-ce que cette délibération amène des remarques, observations ? Non. Je la soumetts donc à vos voix. Qui est pour ? Unanimité sauf Monsieur ESCARAVAGE qui ne prend pas part au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
(M. ESCARAVAGE et Mme VACHER ne participent pas au vote)**

Mme LA MAIRE : Je vous redonne la parole, Monsieur CHENAUX, pour la délibération suivante qui concerne les marchés.

6 – 1300 - Approbation des droits de place des marchés - Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Barthélemy CHENAUX

M. CHENAUX : Merci, Madame la Maire, alors, ça ne vous a pas échappé, on vit un nouveau confinement. Donc, je vous annonce que toute notre énergie, et Madame la Maire l'a annoncé tout à l'heure, toute notre énergie est déployée pour maintenir les marchés alimentaires ouverts. Et nous sommes en train d'imaginer des dispositifs de sensibilisation au respect des gestes barrières sur les marchés de la meilleure manière.

Pour rappel, sur la ville de Lyon, il y a 77 marchés, ça fait 130 tenues de marchés par semaine et plus de 10 % des dépenses alimentaires des ménages se font sur les marchés. Depuis 2015, il avait été décidé une hausse de 2 % annuel du montant des abonnements pour les forains. Cette décision s'arrête au 1^{er} janvier 2020 et nous vous proposons pour 2021 de ne pas continuer à augmenter ces tarifs et de maintenir les tarifs 2020 à l'identique en guise de soutien à la profession face à la situation exceptionnelle que nous vivons.

Je vous invite à délibérer.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHENAUX, cette délibération appelle-t-elle des observations, remarques ? Je la soumets donc à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vais donc céder la parole à Madame PASIECZNIK pour la délibération suivante qui concerne les jardins citoyens et partagés.

7 – 1220 - Programmation financière complémentaire 2020 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 26 900 euros et annulation de la subvention de 700 euros attribuée à l'association Graines de Lait - Direction du Développement Territorial

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Je vais vous présenter la délibération qui concerne la programmation financière complémentaire 2020 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés. Qui concerne donc une attribution de subvention de fonctionnement à différentes associations à l'échelle de la ville de Lyon pour un montant de 26 900 euros et l'annulation d'une subvention de 700 euros qui a été attribuée à l'association « Graines de Lait ».

Je vous rappelle sur la ville de Lyon, on compte une cinquantaine de jardins partagés qui sont animés par des associations de loi 1901 sur l'ensemble des arrondissements. Ces jardins répondent à des objectifs de développement des liens sociaux de proximité, de la vie collective, d'animation et d'implication citoyenne, mais aussi de préservation de la biodiversité. Pour répondre à ces enjeux, la Ville de Lyon a donc choisi de s'investir aux côtés des associations porteuses de telles initiatives et dont les projets sont en adéquation avec une charte des jardins partagés lyonnais.

Le conseil municipal a déjà délibéré le 27 janvier dernier pour approuver l'attribution de subventions à diverses structures au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés. Donc, la délibération qui vous est proposée aujourd'hui est une délibération complémentaire.

Concernant le 7^e arrondissement, on a trois jardins partagés. On a l'Oasis de Gerland qui est animé par l'association « La Légumerie », qui est un jardin partagé à vocation sociale et nourricière, qui permet de faire de l'animation autour de ce jardin avec les habitants et acteurs de Gerland. On a l'Îlot d'Amaranthes et le jardin des Silybes à la Guillotière qui est animé par l'association « Brin d'Guill » qui organise également des animations et événements. Et puis, on a trois espaces de jardins partagés dans le quartier du Bon-Lait à Gerland qui est animé par l'association « Graines de Lait ».

Pour ce qui concerne ces trois associations, la délibération du 27 janvier 2020 prévoyait les financements suivants :

- « La Légumerie » qui s'occupe de l'animation de l'Oasis de Gerland a reçu une subvention de 17 500 euros. Qui se répartit entre 5 000 euros, juste pour voir un peu d'où viennent ces financements, 5 000 euros au titre de la délégation de l'économie sociale et solidaire et au développement durable, et 12 500 euros au titre de la délégation à la politique de la ville. Ces jardins partagés peuvent avoir deux types de financement.

- En ce qui concerne « Brin d'Guill », il y avait donc 2 000 euros au titre de la délégation de la politique de la ville.
- Et pour « Graines de Lait », il y avait un petit montant de 700 euros au titre de la délégation économie sociale et solidaire et développement durable.

Pour actualiser ces attributions, en ce qui concerne spécifiquement notre arrondissement, l'association « Graines de Lait » a signifié au service qu'elle souhaitait renoncer à la subvention de 700 euros puisque ses activités ont été réduites cette année et que ses moyens propres lui permettraient d'assumer cette activité restreinte. Donc il est proposé aujourd'hui d'annuler cette subvention à la demande de l'association.

Et puis par ailleurs, une subvention complémentaire de 500 euros est attribuée à l'association « La Légumerie » en complément de la subvention déjà attribuée de 17 500 euros.

Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame PASIECZNIK, est-ce que cela appelle des questions, remarques, observations ? Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Les deux dossiers suivants concernent les enjeux de tranquillité et de mobilité. Je passe donc la parole à Monsieur MONOT.

8 – 1416 Projet de prolongation de l'expérimentation de la vidéo verbalisation sur le secteur du quartier de la Guillotière et de la rue Victor Hugo - Direction de la police municipale

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. Effectivement, le projet de délibération 1416 concerne la prolongation de l'expérimentation de la vidéo verbalisation sur le secteur du quartier de la Guillotière et de la rue Victor Hugo. Cette expérimentation de la vidéo verbalisation pour ces secteurs qui concernent les 2^e, 3^e et 7^e arrondissements a été votée en conseil municipal en décembre 2019 pour une durée de 1 an. La réglementation permet de relever par ce moyen un certain nombre d'infractions comme le stationnement gênant, la circulation sur les voies de bus et pistes cyclables ou le non-respect des feux tricolores, stops et priorités.

Les objectifs sont la lutte contre le stationnement anarchique et dangereux, le changement de comportement civique de certains usagers de la route et donc un usage mieux partagé et plus respectueux de l'espace public. Les images des véhicules en infraction sont conservées 15 jours et l'effacement des images est automatique.

Les rues concernées pour le secteur Guillotière sont : le Cours De La Liberté, la Rue Paul-Bert, la rue Moncey, rue Turenne, rue Marignan, rue de l'Épée, rue Villeroy, rue Augustin Lacroix, rue Bonnefoi, rue Gutenberg, Place Gabriel-Péri côté 3^e et 7^e, Cours Gambetta, Grande rue de la Guillotière, rue de Marseille, rue Bechevelin, rue des Trois Rois, Place Commandant Claude Bulard, rue d'Aguesseau, rue Montebello et rue Aimé Collomb.

Depuis le 19 décembre 2019, 384 verbalisations ont été relevées par vidéo verbalisation sur le secteur de la Guillotière, dont 40 % pour des stationnements de véhicules sur pistes cyclables et 40 % pour des stationnements sur trottoir. Cette mesure participe donc à la protection des usagers les plus fragiles, piétons et cyclistes, et contribue à la diminution du nombre d'infractions impunies en appui des dispositifs humains mis en place.

Cette délibération vous propose donc de renouveler la durée de cette expérimentation sur les secteurs de la Guillotière et de la rue Victor Hugo jusqu'au 31 janvier 2021. Lors du conseil

municipal du 28 janvier 2021, une nouvelle délibération qui rassemblera l'ensemble des secteurs vidéo verbalisables de la commune sera présentée.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT, est-ce que cela appelle des remarques, observations ? Madame DESRIEUX, je vous en prie.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire, je suis tout à fait satisfaite que cette expérimentation puisse être prolongée. Même si face aux problèmes du secteur de la Guillotière et pour prendre une image qu'on peut tous avoir : j'ai l'impression qu'on est face à un bateau qui coule et qu'on essaie de retirer l'eau avec une petite cuillère. Ceci étant, avant de reconduire l'expérimentation, je souhaitais avoir des compléments d'information sur l'analyse faite sur cette première partie d'expérimentation. Vous venez de signifier 384 verbalisations avec un pourcentage de répartition. Je vous en remercie, c'est déjà un premier élément. Cependant, j'ai deux questions, la première concerne le recouvrement de ces dernières. Est-ce que vous pouvez nous indiquer quel taux de recouvrement fait face à ces 384 verbalisations ?

La seconde question concerne l'analyse de ces chiffres. Et afin de pouvoir mettre en œuvre des actions cohérentes face à ces expérimentations, je voulais savoir si on avait des données telles que : est-ce que c'est toujours les mêmes propriétaires de véhicules, les mêmes zones, les mêmes horaires, les mêmes journées, ce genre d'éléments qui permet à mon sens de pouvoir construire derrière ces expérimentations de véritables actions.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie pour ces questions qui me semblent effectivement pertinentes. Je vais donner la parole à Monsieur MONOT, puis à Monsieur CHIH I qui a sûrement des informations.

M. MONOT : Oui, je vais commencer à répondre et je laisserai Mohamed CHIH I compléter. Effectivement, au niveau du taux de recouvrement, cette question a été posée en commission de la Ville de Lyon cette même semaine et les services de la Ville de Lyon ont indiqué ne pas être en mesure d'avoir ce taux de recouvrement. Les infractions étant directement transmises au service de la préfecture qui traite les verbalisations au niveau de l'État, de façon centralisée et les informations ne redescendent pas à notre niveau. Donc, une demande a été faite d'obtenir ces informations dans le futur, aujourd'hui nous ne les avons pas.

Concernant la deuxième partie de la question qui était un petit peu sur la récidive et finalement sur le secteur de la Presqu'Île, on a constaté effectivement un faible taux de récidive et qui tendait à montrer que la vidéo verbalisation fonctionnait et amenait à changer les comportements inciviques des usagers de la route. Ce qui nous conforte dans l'idée qu'elle est utile.

Je vais laisser Monsieur CHIH I compléter.

Mme LA MAIRE : Monsieur CHIH I.

M. CHIH I : Madame la Maire, mesdames et messieurs, simplement pour revenir sur ce 2^e point, je ne reviendrai pas sur le 1^{er} point, il était très clairement traité par Monsieur MONOT. Simplement, sur l'analyse des chiffres, j'ai déjà fait un bilan qualitatif de la vidéo verbalisation dans le 2^e arrondissement, donc sur la Presqu'Île, et de mémoire, sur 341 verbalisations, nous avons 3 % de récidive à moins de 10 jours. C'est-à-dire : quand nous regardions l'ensemble des verbalisations qui étaient faites, seules les récidives, 3 % d'entre elles, concernaient les véhicules qui n'avaient pas reçu leur première verbalisation. Après la première verbalisation, ces véhicules disparaissaient des radars. Seuls deux véhicules sur 6 mois ont eu plus de deux

verbalisations et s'est posé la question de savoir si ces individus qui conduisaient ces véhicules avaient réellement reçu ces verbalisations. Mais en tout état de cause, nous avons vu sur les 341 verbalisations, plus de 330 verbalisations avec une absence de récidives. Simplement, vous nous aviez réclamé la fois précédente, Madame DESRIEUX, un bilan sur la Place Gabriel-Péri, je pourrai vous le transmettre juste après ce conseil ou je peux vous le lire, mais je vous assure que ce n'est pas très intéressant.

Mme LA MAIRE : Je l'ai également, effectivement, on le tient à votre disposition et on va se passer de la lecture. Merci, Monsieur CHIHI. Oui, je vous en prie.

Mme DESRIEUX : Je vous remercie, Monsieur CHIHI, et merci pour la précision apportée sur les vidéos verbalisations dans le 2^e, mais néanmoins, si l'on peut avoir les chiffres du 7^e, juste parce que les rues ne sont pas les mêmes, les usages ne sont pas les mêmes, si je puis dire les populations ne sont pas les mêmes. C'est intéressant, je trouve pour travailler de manière cohérente.
Merci.

Mme LA MAIRE : Monsieur CHIHI, mais je pense qu'effectivement la réponse est positive, on va regarder ce qu'on peut faire au niveau des services. Et moi-même, ça m'intéresse d'avoir ces chiffres-là, donc on les partagera sans aucun souci.

Je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Majorité, je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

**Abstentions : M. BOSETTI - M. CHENAUX - M. FEKRANE - Mme GRIES - M. MIACHON
DEBARD - Mme RAMIREZ - Mme WIBER**

Mme LA MAIRE : Je vous recède la parole, Monsieur MONOT, pour l'avenant n° 2 au contrat de concession. Je vous laisse.

9 - 1302 - Avenant n° 2 au contrat de concession de service public pour la fourrière automobile : révisions conditions financières Crise sanitaire Covid19 - Direction Régulation Urbaine

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Oui, merci. Ce projet de délibération 1302, un avenant n° 2 au contrat de cession de service public pour la fourrière automobile. Cet avenant vise à modifier le contrat de concession de service public pour la gestion de la fourrière automobile avec l'entreprise EGS qui dispose d'un site dans le 7^e arrondissement. L'activité de la fourrière municipale ayant été stoppée par la mise en place de la gratuité du stationnement durant la crise sanitaire du 16 mars au 30 juin 2020. Une exonération partielle des sommes dues à la collectivité de la mise à disposition des locaux à Lyon 7^e et Vaulx-en-Velin est justifiée pour un montant total de 134 784 euros.

Ensuite, l'avenant prévoit également un remboursement à EGS des frais de remise en état des sites qui étaient à la charge de l'ancien délégataire ainsi qu'une rectification d'erreurs matérielles d'écriture de TVA.

Et enfin, cet avenant crée un quatrième tarif relatif à la mise en fourrière des vélos que le délégataire facturera 21 euros hors taxe par vélo à compter du 61^e vélo enlevé.

Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur MONOT, est-ce que cela appelle des observations, des remarques ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe désormais au sujet concernant l'urbanisme et je vais donc céder la parole à Monsieur MIACHON DEBARD sur le premier rapport de la Direction des Cimetières.

10 - 1114 - Direction des Cimetières - réaménagement du pôle concessions, d'espaces de travail et de locaux du personnel - 177 avenue Berthelot 69007 Lyon - opération n° 7020002 - adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme 00008 - Direction de la Construction

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Merci, Madame la Maire, bonsoir à tous mes collègues que je n'ai pas eu le temps de voir. Cette délibération concerne la Direction des Cimetières et vise à modifier l'enveloppe budgétaire concernant les travaux de réorganisation des bureaux du pôle concessions situés au 117 avenue Berthelot. Ces travaux ayant pour but d'améliorer les conditions d'accueil et de service pour les familles reçues ainsi que la rénovation des espaces de travail.

En janvier 2020, le conseil municipal a approuvé une enveloppe d'un montant de 309 400 euros toutes taxes comprises. Or, il est apparu en phase d'avant-projet détaillé que le coût de l'opération nécessitait une réévaluation portant le montant global à 410 000 euros toutes charges comprises. Cette augmentation se justifie principalement par la réévaluation des travaux nécessaires au réaménagement des espaces de travail, aux mises aux normes de sécurité incendie et à l'amélioration de l'isolation thermique des locaux.

Je vous invite donc à donner un avis favorable à cette augmentation d'enveloppe.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD, est-ce que cela appelle des observations, des remarques ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Pour les trois rapports suivants, il me semble que vous faites une présentation conjointe, Monsieur MIACHON DEBARD ?

M. MIACHON DEBARD : Oui. Qui appellera peut-être qu'on vote entre temps quand même, pour que ça soit un petit peu lisible, mais tout se tient, comme souvent en urbanisme. Et quand ça ne se tient pas, ça se finit mal en général.

13 - 1214 - Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 2 du Plan local d'urbanisme et de l'habitat - Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Le premier rapport concernait le plan local d'urbanisme et de l'habitat. Depuis 2019, le PLUH offre un règlement commun aux 59 communes de la métropole concernant le droit des sols. Il définit ce qui peut être fait ou non en termes de construction, modification, destruction de bâtiments publics, privés, de voiries et d'espaces verts. Il permet d'encourager certaines dynamiques urbaines tout autant que de préserver l'unité et le caractère d'autres zones.

Comme vous ne le voyez pas ici, parce que les slides n'ont pas bougé. Une petite idée, parce que je pense que c'est intéressant aussi d'avoir l'illustration de ce qu'est le PLU sur le 7^e arrondissement. Vous vous rendez compte que notre arrondissement est riche d'une mixité de zonages qui définissent les types de logement et/ou d'activité qui peuvent exister, leur organisation et un ensemble de normes à respecter telles que la destination, la hauteur ou la superficie constructible. Le PLUH permet également d'identifier des zones, les bâtiments d'intérêt patrimoniaux ainsi que des espaces verts à protéger ou mettre en valeur. Enfin, il nous permet de définir les emplacements réservés sur des parcelles qui pourraient évoluer afin que lorsqu'elles se libèrent, elles soient utiles à un besoin public que nous aurions identifié. Des besoins en logements sociaux, d'établissements scolaires, sportifs, culturels ou de voiries. Vous l'aurez compris, le PLUH fige des règles, or la politique a quant à elle, par définition, vocation à faire vivre la cité, donc des modifications du plan sont régulièrement nécessaires pour mettre en adéquation le règlement avec les besoins publics.

C'est ce qui nous amène à la délibération d'aujourd'hui relative à la modification n° 2 du PLUH. Alors, je ne vous le cache pas, cette modification engagée par la Métropole le mois dernier est en soi très technique. Je vous fais grâce de la lecture des multiples acronymes et codes de zonage qui sont à disposition de tous dans la délibération écrite, mais pour résumer, cette modification a deux objectifs bien définis. D'abord l'intégration des portées à connaissance des risques de la part de l'État, et ensuite, les modifications réglementaires du plan devant permettre la réalisation d'équipements publics ou d'intérêts collectifs.

Je vous rassure, ça devient beaucoup plus concret par la suite. Mais avant de rentrer dans le détail, j'en profite pour vous informer qu'une troisième modification est d'ores et déjà engagée par la Métropole. Celle-ci ayant pour ambition de renforcer la dimension sociale et environnementale des projets urbains en cohérence avec les orientations politiques de la nouvelle majorité. Nous devrions en avoir des nouvelles début 2021 si les conditions le permettent.

Pour en revenir aux portées à connaissance, elles concernent les installations qui présentent un risque technologique et induisent des règles d'urbanisme plus contraignantes à leur proximité. Pour ce qui concerne le 7^e, vous l'aurez deviné, nous parlons bien sûr du Port Édouard Herriot qui impose une adaptation du plan au regard du transport de matières dangereuses.

Concernant les équipements publics et d'intérêts collectifs, pour notre arrondissement, les modifications concernent le nouveau groupe scolaire rue Croix-Barret et l'école de la Deuxième Chance qui s'installera dans le nouveau quartier du Vivier. Ces deux établissements nécessitent une modification de l'écriture réglementaire puisqu'une partie de leurs emprises empiètent sur des parcelles réservées à des zones d'activité qui sur le papier ne leur permettent pas d'accueillir ce type d'établissement.

Le troisième concerne l'installation de l'académie de l'Organisation mondiale de la Santé, l'OMS, à l'angle de Jean Jaurès et Tony Garnier. Même exercice sur l'écriture réglementaire, ici pour mixité de bureaux et laboratoire auquel s'ajoute une augmentation de hauteur. Cette augmentation ne dénotant pas avec l'écriture urbaine de la zone, ni les architectes des Bâtiments de France ni nous n'y voyons d'opposition.

Voilà pour ce qui relève de la modification n° 2 sur lequel je vais vous inviter à émettre un avis favorable.

Mme LA MAIRE : Merci, donc vous ne faites pas des groupés, mais ce n'est pas grave. Est-ce que vous avez des observations sur cette modification n° 2 au PLUH ? Non. Je vous propose de délibérer, qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
(Madame VACHER ne participe pas au vote)

Mme LA MAIRE : Et donc, je vous donne la parole pour le 1278.

11 - 1278 - Lyon 7e - Acquisition par la Ville de Lyon de la mitoyenneté du mur séparatif entre la parcelle BT 76, appartenant à Madame et Monsieur Guillaume Bonnefoy, située 16 rue Croix Barret et la parcelle BT 41, appartenant à la Ville de Lyon, située 8-12 rue Croix Barret - EI 07311 - n° inventaire 07311 Z 001 - Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Alors, vous avez remarqué que la présentation de la première délibération était un petit peu longue, mais c'est ce qui va nous permettre de dérouler les suivantes de manière beaucoup plus simple.

Donc, vous avez entendu dans la délibération précédente sur le PLU qu'il y a une référence à un nouveau groupe scolaire rue Croix-Barret. Au regard de la croissance démographique du 7^e arrondissement, notamment dans sa partie sud-est, il vous est proposé de valider le lancement des travaux de construction d'un groupe scolaire de 18 classes rue Croix-Barret. Cet établissement s'accompagne d'un restaurant scolaire et d'un gymnase de 600 m². Cette construction permet également l'aménagement d'un morceau supplémentaire de l'Allée de Gerland visant à offrir une voie de circulation apaisée du nord au sud de Gerland dans les prochaines années.

Le coût global de cette opération est estimé à 23 500 000 euros toutes taxes comprises, étalé jusqu'à 2024.

Mme LA MAIRE : Merci. Je précise que nous avons eu une présentation du futur bâtiment de l'école Croix-Barret avec Monsieur MIACHON DEBARD et Madame LECLUSE. On refera évidemment cette présentation pour les familles et futurs parents d'élèves du quartier et puis on pourra aussi prévoir une séance en mairie d'arrondissement pour ceux et celles que ça intéresse.

En attendant, est-ce que cette délibération appelle des observations, remarques ? Non. Je la sou mets à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous recède la parole, Monsieur MIACHON DEBARD pour le PUP Ginkgo.

12 - 1102 - PUP Ginkgo - Groupe scolaire (acquisition et amélioration) - Opération n° 07311001 12, rue Croix-Barret 69007 Lyon - Lancement des travaux de l'opération - Adaptation du montant de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00006 - Direction de la Construction

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Toujours concernant le nouveau groupe scolaire Croix-Barret et son gymnase dont vous venez d'approuver la construction. Nous nécessitons la démolition d'un mur séparatif mitoyen avec la propriété de Monsieur et Madame BONNEFOY. Une fois démoli, ce mur sera remplacé pour partie par un mur de clôture et pour le reste par le mur du gymnase à venir, l'ensemble constituant le mur d'enceinte du nouveau groupe scolaire.

Monsieur et Madame BONNEFOY ont accepté d'abandonner gratuitement leur droit de mitoyenneté sur le mur au profit de la Ville. Les frais de géomètre et de notaire seront quant à eux pris en charge par la Ville.

Il vous est donc ici demandé d'autoriser cette transaction.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD, est-ce que cela appelle des observations, des remarques ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et donc, nous allons bientôt avoir un nouveau groupe scolaire et un gymnase dans ce nouveau quartier de Ginkgo et ça permettra de répondre aux besoins croissants en termes d'équipements publics puisque nous sommes un arrondissement très attractif. Et notamment cette partie au sud des rails.

On va passer aux délibérations concernant le logement, et je cède la parole à Monsieur VOITURIER pour le 1034.

14 - 1034 - Maintien des garanties d'emprunt accordées à la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes suite au réaménagement d'une partie de sa dette - Direction Générale des Services - Direction des Finances

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci. Alors, la Ville de Lyon a accordé plusieurs garanties d'emprunts à Immobilière Rhône-Alpes, qui est un bailleur social, entre 2006 et 2011. Il y a trois opérations qui ont été garanties dans notre arrondissement pour 12 400 000 euros, 120 logements. Et Immobilière Rhône-Alpes a renégocié ces emprunts, ce qui lui permet d'obtenir un gain financier de 830 000 euros et ce qui permet à la Ville de baisser sa garantie de 120 000 euros. Donc, évidemment, je propose de délibérer favorablement sur cette renégociation qui contribue aux intérêts de la Ville.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER, est-ce que cela appelle des remarques, des observations ? M. BOSETTI, je vous donne la parole.

M. BOSETTI : Merci, Madame la Maire, je voulais profiter de ces différents rapports sur le logement pour prendre la parole au nom des élus de Lyon en Commun. Il est vrai que sur les dernières commissions aux conseils municipaux, Monsieur COLLOMB est particulièrement long et parfois très long sur la question du modèle lyonnais. En disant qu'il ne faudrait pas que la nouvelle majorité déstabilise ce qui a été fait par le précédent exécutif en matière d'attractivité, de rayonnement de la place de Lyon sur la scène internationale. Le fameux modèle lyonnais qui est évoqué par Monsieur COLLOMB, c'est aussi une flambée des prix de l'immobilier à Lyon, et sur le 7^e arrondissement notamment, ces dernières années. Avec un secteur Guillotière université qui a vu ses prix en 10 ans croître de +65 %, ou encore le secteur Gerland, plus au sud, avec une flambée des prix de +47 % en 10 ans. C'est aussi ça, le modèle

lyonnais qui nous est venu avec une mécanique d'exclusion, peut-être involontaire, mais qui est bien là, des familles modestes et même des classes moyennes qui éprouvent des difficultés à se loger sur la commune de Lyon et donc pour certains qui doivent quitter la ville. Alors, pourquoi j'évoque ça, simplement pour saluer le travail qui est porté par les exécutifs de la Ville de Lyon et de la Métropole, on va dire de la même couleur politique, qui ont porté des engagements pendant la campagne électorale et qui déjà, au bout de 4 mois, les développent. Je pense bien sûr, d'abord, à l'encadrement des loyers qui était une mesure qui a fait beaucoup de débats et qui est aujourd'hui déposée auprès des services de l'État. Je pense aussi à l'office foncier solidaire qui a le mérite déjà d'avoir été créé, notons-le, à la fin du précédent mandat, mais qui était sur des objectifs extrêmement modestes de 150 logements par an. Il a été annoncé par le vice-président au logement à la Métropole des objectifs beaucoup plus ambitieux. Jusqu'à 1 000 logements par an dans le cadre de l'office foncier solidaire, à terme. Des objectifs également ambitieux en matière de logement social avec 6 000 logements sociaux par an comme objectif sur l'agglomération et pour lesquels la Ville de Lyon, et je profite de la présence de mon collègue Raphaël MICHAUD, la Ville de Lyon va s'engager fortement avec sans doute, on attendra les arbitrages budgétaires en la matière, mais une enveloppe qui devrait être autour des 30 millions d'euros pour faire aboutir les programmes de logements sociaux. Et revoir donc nos objectifs qui étaient sous le précédent mandat à 1 600 logements sociaux par an sur la ville de Lyon, les augmenter à 1 700 et tendre jusqu'à 2 000 logements sociaux par an pour notre commune.

Tout cela recoupe la question du logement, du logement accessible, du logement social, mais je voudrais aussi pointer à cette occasion la question du logement d'urgence en revenant sur l'épisode du squat du collège Maurice Scève qui a été évacué le 27 octobre dernier, donc 200 jeunes migrants à l'intérieur. 2 ans d'immobilisme sur le sujet et enfin un sujet traité avec des services mobilisés pour le relogement des jeunes. Sans doute que tout n'était pas parfait, mais en tout cas, un engagement à trouver des solutions pour les jeunes migrants. C'est finalement la fin d'un bras de fer entre les pouvoirs publics et les collectifs de soutien aux migrants, et je pense que nous pouvons être fiers de l'action et des engagements qui ont été conduits.

C'est plutôt ce modèle lyonnais dont nous réclamons et nous continuerons à porter les efforts, en tout cas avec le groupe Lyon en Commun, à soutenir l'exécutif en la matière.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI pour ces propos que je partage entièrement. Je voulais appuyer notamment sur la question de l'office de foncier solidaire, nous avons eu l'occasion de rencontrer son président, Renaud PAYRE, mais aussi sa directrice, avec Monsieur VOITURIER et Monsieur MIACHON DEBARD. Il faut savoir que l'office de foncier solidaire agit particulièrement dans le 7^e arrondissement avec un programme sur la ZAC des Girondins et des futurs engagements, notamment dans le quartier de la Guillotière, qui permettront donc à des Lyonnaises et Lyonnais du 7^e arrondissement aux revenus modestes d'accéder à la propriété. Donc, je me félicite également de ce renforcement des moyens pour l'office foncier solidaire, mais également pour toutes les actions que vous avez citées.

Ceci étant dit, je repasse la parole à Monsieur VOITURIER pour les trois rapports suivants qui concernent des garanties d'emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
(Mme VACHER ne participe pas au vote)

15 - 1131 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière D'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 104 244,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration d'un

**logement PLAI situé 16, rue Hector Malot à Lyon 7e - Direction Générale des Services -
Direction des Finances**

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Oui, dans les trois cas, la Ville de Lyon garantit les emprunts faits par les organismes HLM à hauteur de 15 %. On a trois opérations :

- Habitat et Humanisme pour l'acquisition-amélioration d'un logement PLAI, 16 rue Hector Malot pour 104 000 euros.
- La société Sollar qui sollicite une garantie d'emprunt pour 1 million et demi de manière à réaliser une opération d'acquisitions-amélioration de 12 logements (8 + 4 PLAI) grande rue de la Guillotière.
- Et puis enfin, Vilogia qui contractualise un emprunt à 3 millions 7 pour l'acquisition-amélioration de 38 logements PLAI, Cours Gambetta.

Ça fait en tout 51 logements. 51 logements, c'est un quart de la production habituelle dans l'arrondissement, mais je voulais continuer sur ce que disait Laurent BOSETTI sur la situation du logement. Depuis des années on produit dans l'agglomération 4 000 logements et on en attribue 11/12 000. Mais en revanche, ce qui a beaucoup changé, c'est la demande, c'est-à-dire qu'en 2015, on était à 50 000 et 5 ans plus tard, on est à 70 000. Donc, on a une espèce d'effet ciseau entre la production, les attributions et puis la demande. Donc c'est la raison pour laquelle il faut que l'on augmente la production et l'objectif, c'est de le l'augmenter de 50 %. Ce qui est très bien et j'espère que dans l'arrondissement, on pourra aussi contribuer à ce mouvement. Pour vous dire, dans l'arrondissement, on est à une production de 200 logements par an, on en attribue 500 et la demande est de 4 000. Donc vous voyez, un écart de 1/8 quand même. Et nous, peut-être qu'on pourrait passer de 200 à 300 logements par an. Voilà, ces 51 logements, ça doit contribuer à s'inscrire dans ce mouvement-là. Donc, je vous propose évidemment de voter favorablement ces rapports.

Mme LA MAIRE : Merci en tout cas d'avoir donné du sens à ces garanties d'emprunt. Est-ce que cela appelle des remarques, des observations ? Non. On va devoir procéder au vote, forcément une par une. Concernant le rapport 15 – 1131, qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16 - 1133 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 576 159,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 12 logements (8 logements PLUS et 4 logements PLAI) situés 204, grande rue de la Guillotière à Lyon 7e - Direction Générale des Services - Direction des Finances

Rapporteur : Luc VOITURIER

Mme LA MAIRE : Concernant le rapport 16 – 1133, qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 - 1137 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 3 762 676,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 38 logements PLAI situés 142, cours Gambetta à Lyon 7e - Direction Générale des Services - Direction des Finances

Rapporteur : Luc VOITURIER

Mme LA MAIRE : Et concernant le rapport 17 – 1137, qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je passe désormais la parole à Madame GRIES pour nous présenter les deux délibérations suivantes qui concernent la petite enfance.

18 - 1217 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2020 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 3 575 350 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière - Direction de l'Enfance

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Je vous remercie, Madame la Maire, nous présentons la délibération 1217 que nous proposons d'adopter concernant l'attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2020 aux associations gestionnaires d'équipements de la petite enfance d'un montant total de 3 575 350 euros.

Les modalités de versement des subventions sont formalisées par les conventions-cadres pluriannuelles entre la Ville de Lyon et les associations citées. La subvention de fonctionnement générale annuelle a été votée le 27 janvier 2020. Après l'analyse des documents d'activité et financiers de l'année 2019 et du début 2020 reprenant les indicateurs financiers d'activités, de projets et partenariats ainsi que suite à la situation sanitaire, une rencontre partenariale avec les associations, nous avons défini les montants de subventions complémentaires de fonctionnement pour les structures suivantes dans le 7^e arrondissement.

- La Croix-Rouge Française avec l'EAJE, « Les petits Pas » pour un montant de 65 000 euros.
- La Crèche familiale associative « Septimousses » pour un montant de 57 000 euros.
- L'association entraide protestante avec leur micro-crèche « Chaudoudoux » et leur lieu d'accueil enfants/parents « Le 11 », pour un montant global de 19 320 euros.
- La structure de l'association « Les Bébé bilingues » pour un montant de 51 000 euros.
- L'association « Les P'tits Bouts » avec l'EAJE parental d'un montant de 17 800 euros.
- L'association « Les P'tits de la Guill » et son EAJE parental pour un montant de 3 800 euros.
- L'association « Gribouille Lyon Massimi » avec l'EAJE « Gribouille » pour un montant de 23 400 euros.
- « La Maison des Tout-Petits » pour un montant de 56 000 euros.
- La MFR « Pays de Savoie » et l'EAJE « Grain d'Orge » pour un montant de 64 000 euros.
- La Mutuelle Petite Enfance Lyon 7 avec le réseau d'assistantes maternelles « Pous 7 », l'une des deux RAM de l'arrondissement, pour un montant de 21 000 euros.
- L'association « Nicolas et Pimprenelle » et son EAJE pour un montant de 26 000 euros.
- L'association « Acoléa » et ses trois structures : Les Canaillous, Les Carpillons et La Chocolatine, pour un montant global de 90 200 euros.
- L'association « Souris-Verte » et l'EAJE « Souricette » accueillant des enfants en situation de handicap, pour un montant de 22 000 euros.

Ainsi, le montant total de cette deuxième tranche de subventions s'élève dans le 7^e à 516 520 euros. Les montants totaux des subventions pour les associations gestionnaires d'équipement de la petite enfance du 7^e ne dépasseront pas le montant total des subventions de 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES, pour cette présentation qui nous a permis d'apprécier la poésie des noms des structures de petite enfance de l'arrondissement. Est-ce que cette délibération appelle des remarques, des observations ? Je la soumets à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et je vous cède la parole pour la seconde délibération sur la petite enfance, Madame GRIES.

19 - 1218 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, mixtes, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance - Approbation des conventions et des contrats. - Direction de l'Enfance

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Je vous remercie, Madame la Maire, donc nous présentons la délibération 1218 que nous proposons d'adopter concernant les conventions-cadres, mixtes, d'occupation temporaire et les contrats de sous-mise à disposition entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance. Ces documents arrivent à échéance, les associations poursuivant leur activité en faveur de l'accueil des petits enfants, il nous est proposé d'approuver le renouvellement des conventions ci-dessous :

- La convention-cadre et la convention d'occupation temporaire pour la Mutualité Française du Rhône – Pays de Savoie et la structure « Grain d'Orge ».
- La convention-cadre et le contrat de sous-mise à disposition pour l'association « Les P'tits Bouts » et leur structure.
- La convention-cadre pour l'association « Nicolas et Pimprenelle ».
- La convention-cadre et la convention d'occupation temporaire pour la Mutuelle Petite Enfance Lyon 7 et la RAM « Pouss 7 ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES, est-ce que cela appelle des observations, des remarques ? Je soumets donc à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et donc, nous allons désormais parler éducation avec le PEDT. Je cède la parole à Madame LECLUSE.

20 - 1517 - Programmation PEDT 2020-2021 temps scolaires temps périscolaire : attributions, ajustements et compléments - Direction de l'Éducation

Rapporteuse : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Merci. Je vais vous présenter la délibération 1517 que je vous propose d'adopter qui concerne la programmation du PEDT 2020-2021. Le PEDT, c'est le Projet Éducatif de Territoire. En fait, ça concerne les activités scolaires et périscolaires de toutes les écoles de Lyon et notamment celles du 7^e arrondissement.

Lors du précédent conseil d'arrondissement, je vous avais déjà présenté une délibération autour des associations qui aident et qui animent les temps scolaires et périscolaires à côté des enseignants. Cette présente délibération propose de nouvelles attributions. Elle précise également les ajustements liés à la crise sanitaire, notamment pour permettre la prolongation de la durée d'attribution de subventions autorisant ainsi le report de réalisation des projets portés par les associations et les coopératives scolaires qui avaient été stoppés pendant le confinement, à la fin de 2019. Il y a beaucoup, beaucoup de projets qui ont été présentés par les écoles, et on pourra souligner et remercier tout le travail qui a été fait par la direction de l'éducation pour mobiliser les enseignants et les directions d'école pour permettre aux enfants d'avoir des activités scolaires et périscolaires. Je ne veux pas vous dire toute la liste, parce qu'elle est extrêmement longue, mais peut-être vous parler du parcours culturel qui est proposé aux petites et moyennes d'Aristide Briand ; ou encore des actions culturelles sur les murs peints à Marc Bloch, en élémentaire ; des projets autour de non-discrimination à Marcel Pagnol, en élémentaire aussi ; ou encore des projets plus autour du sport et de l'éducation au sport avec le projet « Danse » à Françoise Héritier avec l'association « LADC » ; ou encore le projet biodiversité à Gilbert Dru en élémentaire. Il y en a beaucoup comme ça. Et il y a aussi beaucoup de projets autour de la lutte contre la fracture numérique. Il y a des subventions complémentaires qui sont proposées dans cette délibération pour favoriser à la fois l'équipement des familles et des enfants, mais aussi la capacité à mieux se servir de l'outil numérique.

Je vous propose, bien sûr, d'adopter et d'en délibérer.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame LECLUSE, est-ce que cette délibération appelle des observations, remarques ? Je la soumetts donc à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et je remercie, Madame LECLUSE, pour le travail que vous faites auprès des écoles et des enseignants qui ont tous été ébranlés également par la mort de Samuel Paty. Vous voulez la parole à ce sujet ?

Mme LECLUSE : Oui, alors je ne vais pas aborder la question de l'hommage qui a bien sûr été rendu dans toutes les écoles du 7^e arrondissement, mais plus dire et assurer de la mobilisation de toutes les équipes et de la Ville de Lyon et des écoles pour maintenir les activités scolaires et périscolaires. Bien entendu, tout ce qui concerne les séjours en dehors de la ville de Lyon, ça ne sera pas possible de les maintenir, en tout cas pas aujourd'hui, mais toutes les autres activités, on a proposé à la fois à l'Éducation nationale et la Ville de Lyon de les maintenir. Bien sûr dans le respect du protocole sanitaire.

Mme LA MAIRE : Merci pour ces précisions.

La délibération suivante va nous être présentée par Madame RAMIREZ, elle concerne la promotion des droits et égalité. Je vous laisse la parole, Madame RAMIREZ.

21 - 1258 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités, pour un montant de 72 200 euros - Exercice 2020 - Secrétariat général de la Ville de Lyon - Mission Égalité

Rapporteure : Caroline RAMIREZ

Mme RAMIREZ : Merci, Madame la Maire, la majorité des subventions qui nous sont présentées dans le cadre de cette délibération seront attribuées aux associations dans un souci de continuité républicaine de la précédente mandature. Le montant total attribué en 2020, soit 381 650 euros, est inférieur de 6 325 euros à celui de 2019, le confinement ayant perturbé l'utilisation des subventions préalablement attribuées pour certaines des associations listées. Un reliquat a en revanche été distribué en priorité aux associations de lutte contre les violences familiales. Sachant que les signalements pour violence familiale ont été multipliés par quatre pendant le confinement, par rapport à la même période l'année dernière. La perte de revenu, l'isolement, le stress généré par un tel événement sont des facteurs malheureusement augmentant le risque de ce type de violence.

La délibération que je vous présente aujourd'hui porte sur un montant total de 72 200 euros qui est en fait la deuxième tranche des attributions pour l'année 2020. Avant de m'attarder sur les subventions attribuées plus spécifiquement aux associations dont le siège est dans le 7^e, je tenais à insister sur l'engagement de la Ville de Lyon en faveur de l'égalité et de l'accès aux droits pour toutes et tous. Au niveau de la mairie du 7^e, nous faisons tout ce que nous pouvons à la hauteur de nos capacités pour aider les associations qui accompagnent des publics discriminés, précaires, fragiles et en situation de handicap. Nous accueillons d'ailleurs l'une des associations subventionnées, l'association « VIFFIL – SOS Femmes », pour Violences Intra Familiales Femmes Informations Liberté, dans les locaux de la mairie du 7^e. La mobilisation de ces acteurs du territoire est courageuse et essentielle pour assurer à chacune et chacun la pleine étendue de ses droits et les crises que nous traversons nous le rappellent chaque jour.

Dans le cadre de la programmation égalité femmes/hommes, couples et familles, parce qu'en fait, il y a trois programmations thématiques au sein de cette subvention, donc dans le cadre de la subvention femmes/hommes, couples et familles pour un montant total de 16 000 euros pour cette programmation, on a une association du 7^e qui est subventionnée, c'est le mouvement d'action sociale « Le Mas ». Pour l'hébergement et l'accompagnement de femmes victimes de violence conjugale en situation d'urgence, et c'est un montant à hauteur de 1 500 euros. Là, précisément, c'est pour la « Clairière » qui est un service de résidence avec l'hébergement en six logements temporaires, dont quatre mis à disposition par la Ville de Lyon, qui accompagne les femmes victimes de violence conjugale en situation d'urgence.

Ensuite, dans le cadre de la programmation Lutte contre les discriminations et droit des citoyens cette fois, pour un montant total de 23 500 euros, on a cette fois deux associations du 7^e qui vont être subventionnées :

- « L'Association Lyonnaise pour l'Insertion Économique et Sociale » à hauteur de 3 000 euros.
- Et la Fondation « Agir contre l'exclusion » à hauteur de 5 000 euros.

Et enfin, dans le cadre de la programmation handicap accessibilité pour un montant total de 32 700 euros. Là, on a cinq associations du 7^e qui sont subventionnées. On a :

- « L'Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants » à hauteur de 1 200 euros.
- L'association qu'on a déjà entendue « Une souris Verte » à hauteur de 1 000 euros. Qui accueille de jeunes enfants en situation de handicap et qui accompagne leur famille, parce que ce n'est pas évident non plus.

- L'association « Nouvelle ouverture vers l'Avenir » à hauteur de 1 000 euros. Qui promeut tout type d'actions en faveur des personnes cérébrolésées ou atteintes d'une pathologie chronique évolutive.
- L'association « Les Mutilés de la Voix de la région Rhône-Alpes » à hauteur de 1 000 euros. Qui s'adresse aux personnes opérées d'un cancer du larynx.
- Et enfin, l'association « Trisomie 21 Rhône et métropole de Lyon » à hauteur de 1 300 euros.

Sachant que chacune de ces associations, bien sûr, a déposé un dossier de demande de subvention et que chaque année, elle transmet à la Ville un bilan moral et financier. Je vous propose donc de répondre favorablement à ces demandes de subventions et donc d'en délibérer.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame RAMIREZ, vous parliez au début de votre intervention de la lutte contre les violences qui effectivement peuvent être en recrudescence dans les périodes de confinement. Je tenais à dire qu'avec Madame GRIES, nous sommes en train d'élaborer un fichier qui recense un peu tous les numéros d'urgence et que nous allons essayer de le partager le plus largement dans l'arrondissement.

On va aussi essayer de travailler sur les effets psychiques de ce nouveau confinement, on sait très bien que le premier a eu de lourds effets et on pense que la deuxième vague va accentuer ces effets. Et donc, on travaille en lien avec le Conseil Local de Santé Mentale pour mettre en place des cellules d'écoute pour les habitants qui sont en difficulté.

Est-ce que sur ce rapport présenté par Madame RAMIREZ cela appelle des observations, des interventions ? Et bien je le soumets à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous allons désormais étudier les rapports relevant des sports. Et je cède la parole à Monsieur Yacine FEKRANE concernant le 1290.

22 - 1290 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association le Cyclotouriste pour l'organisation de la 67e édition de la « SaintéLyon » le samedi 5 et le dimanche 6 décembre 2020 – Approbation d'une convention mixte - Cabinet du Maire - Direction des Événements et Animation

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Merci, Madame la Maire, alors, l'attribution 1290, il s'agit de l'association « Le Cyclotouriste » dont le siège social est situé dans le 5^e arrondissement. Il organise la 67^e édition de la « SaintéLyon » qui était prévue le 5 et le 6 décembre 2020. Malgré les efforts des associations pour essayer de faire la course qui est connue au niveau de Lyon et au niveau international, étant donné que l'année dernière il y avait 17 000 participants, ils ont essayé d'alléger jusqu'à 8 000 participants, mais c'était annulé. Par délibération, je soutiens au niveau 15 000 euros l'association pour juste les dépenses qui ont été alloués à cette association avec des justificatifs. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE, est-ce que cela appelle des observations, des remarques ? Non. Je soumets donc ce rapport à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur FEKRANE, je vous cède la parole pour le Lyon-Tokyo 2021.

23 - 1152 - Lyon-Tokyo 2021 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions - Direction des Sports

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Pour la délibération 1152, il s'agit des athlètes de haut niveau. Depuis 2001, la Ville de Lyon a mis en place une opération destinée à aider le financement, les sportifs Lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux olympiques et paralympiques. En 2013, la Ville de Lyon avait cette opération pour les Jeux olympiques de Rio au cours desquels 12 athlètes Lyonnais ont participé. Cette opération de soutien a été renouvelée sous le nom de Lyon-Tokyo 2020, Pékin 2022, en vue de la préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo et de Pékin hiver. En raison de la pandémie mondiale de Coronavirus, les organisateurs des JO de Tokyo ont décidé de reporter d'une année l'événement initialement prévu du 24 juillet au 09 août 2020. Ils auront lieu à partir du 23 juillet 2021, j'espère.

La Ville de Lyon a la volonté d'accompagner ses sportifs qui doivent rester mobilisés en vue de la compétition la plus regardée dans le monde. Ces aides, je précise bien, sont attribuées aux seuls clubs lyonnais ou soutenus par la Ville de Lyon. Le club doit informer la Ville de Lyon de tous les résultats sportifs de l'athlète et s'engage à transmettre tout document financier que la Ville de Lyon serait amenée à lui demander le plus rapidement et le plus tôt possible. C'est-à-dire les déplacements, tout ce qui s'agit de... Oui. Les subventions ont été attribuées sous une commission technique composée du président de l'Office des sports, du président du Comité départemental olympique et sportif ou son représentant, le directeur de la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports et la cohésion sociale ou son représentant ou le directeur du sport de la Ville de Lyon. En sachant que l'on a six athlètes qui représentent le Rhône, mais au niveau Lyon 7^e, on a trois athlètes de haut niveau élite, parce qu'il y a deux catégories, on a élite et haut niveau. On a Méline ROBERT-MICHON qui était vice-championne olympique en 2016, on a une athlète handisport, et on a deux athlètes handisport au niveau tennis de table, et l'on a un représentant roller-skate.

Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur FEKRANE, est-ce que cela appelle des observations, des remarques ? Non. Je soumetts donc le rapport à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous recède la parole, Monsieur FEKRANE, pour le dernier rapport sport concernant le dispositif Trait d'Union.

24 - 1154 - Dispositif Trait d'Union : attribution de subventions à divers clubs sportifs – Approbation de conventions d'application et de conventions annuelles mixtes - Direction des Sports.

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Merci. Trait d'Union est tout récent, il n'a pas plus de 3 ans. En effet, la Ville de Lyon s'est dotée d'un dispositif financier nommé Trait d'Union qui vient soutenir les

initiatives innovantes des clubs sportifs amateurs lyonnais et renforcer leur lien avec les clubs professionnels.

L'objectif est de soutenir les actions innovantes dans les domaines suivants :

- La santé ;
- La mixité femmes/hommes ;
- L'insertion, intégration des publics fragiles ou en situation de handicap ;
- L'adaptation des pratiques au besoin des seniors ;
- La formation des bénévoles et des arbitres ;
- Les actions de nature à renforcer le lien social dans le quartier ;
- Les actions écoresponsables ;
- Les actions associant sport et culture.

Pour rappel, en 2019, ce sont plus de 70 projets qui ont été soutenus. Et là, actuellement, c'est le deuxième projet, pour 2019, il y a eu le 24 février dernier, on a soutenu 36 associations, ont perçu une subvention. Le 16 septembre, il y a eu une commission qui se compose de l'adjointe au sport, le président de l'office de sport avec la directrice et les neuf conseillers adjoints d'arrondissement du sport, et soutenue par le club professionnel, l'Olympique Lyonnais Fondation, le Lou Rugby et Lyon AVEL féminin. Il y a eu 33 projets qui ont été soutenus et dans Lyon 7^e, il y avait six projets dont Judo Club de Gerland, Tennis de table de Gerland, FC Gerland - je précise bien FC Gerland, mais je n'ai pas pris part au vote, parce que je suis membre du club de FC Gerland en tant qu'arbitre référent – et il y a eu le Lou Rugby association, développement d'un pôle d'activité physique adapté.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE, est-ce que ce rapport appelle des observations, des remarques ? Je le soumets donc à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
(M. FEKRANE ne participe pas au vote)

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant concerne les associations d'anciens combattants et il nous est présenté par Monsieur ORGOGOZO.

25 - 1231 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 27 480 euros - Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Merci. Donc, cette délibération traite de l'allocation de subventions de fonctionnement pour les associations d'anciens combattants qui ont différents objectifs, mais parmi lesquels évidemment : transmettre aux jeunes générations les mémoires des combats passés au nom de la France. Pour le 7^e arrondissement, et pour le reste du territoire d'ailleurs, la logique a été le maintien des allocations de l'année précédente. De rares modifications, par exemple : aider à une visite pédagogique. Voilà, c'est tout.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie, Monsieur ORGOGOZO. Je profite de cette délibération pour vous informer que nous avons rencontré l'UFAC (L'Union Française des Anciens Combattants) qui a son siège à la Maison Ravier, avec qui nous aurions dû organiser la cérémonie de célébration du 11 novembre. Malheureusement, vu le contexte, la cérémonie est donc annulée pour le 7^e arrondissement. Il y aura un petit événement extrêmement restreint en termes de nombre de personnes à l'Hôtel de Ville. Et puis pour notre part, dans le 7^e arrondissement, on travaille quand même à une soirée concert en mairie d'arrondissement

avec notamment les élèves d'Aristide Briand et de Gabriel Rosset qui traditionnellement participent à ces cérémonies. Et puis on le fera quand le contexte sanitaire et la réglementation nous le permettront.

Est-ce que cette délibération appelle des observations, des remarques ? Non, vous vous grattez, Monsieur CHIH ? Donc ce n'est pas une remarque. Je soumetts donc à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe donc à la dernière délibération concernant la Ville et je cède donc la parole à Monsieur BOSETTI sur les conseils de quartiers.

26 - 1267 - Conseils de quartier - Fixation des périmètres des quartiers - Service des Mairies d'Arrondissement

Rapporteur : Laurent BOSETTI

M. BOSETTI : Merci, Madame la Maire, à chaque début de mandat, il est de coutume de réexaminer les périmètres des conseils de quartier des différents arrondissements avec une délibération globale collective aux neuf arrondissements et qui sera instruite en conseil municipal au mois de novembre.

L'idée de l'exécutif du 7^e arrondissement sur les conseils de quartier, alors, des idées, nous en avons beaucoup, mais en l'occurrence, il y en a une que nous voulions porter sur les périmètres, c'était l'idée de nous rapprocher des habitants en proposant des périmètres revus sur des quartiers vécus. C'est-à-dire des périmètres resserrés qui permettent aux habitants quand ils viennent dans une instance de participation de se reconnaître dans les débats, parce que l'on parle de leur quartier, des rues voisines, des places voisines, des voiries voisines et donc, le conseil de quartier redevient plus attractif au regard de cette proximité. Alors, c'est vrai que c'est un paradoxe du 7^e arrondissement, c'est l'arrondissement le plus grand de Lyon en termes de superficie et paradoxalement, c'est celui qui compte le moins de conseils de quartier parmi les neuf arrondissements. Nous avons trois conseils de quartier quand certains en ont cinq ou six. Donc, nous souhaitons remédier à ce grand écart en proposant de nouveaux conseils de quartier avec des échanges autour de cinq ou six conseils de quartier. Nous avons donc rencontré les membres des bureaux des conseils de quartier au mois de septembre, dans des rencontres individuelles pour leur soumettre ces propositions. Ça nous a permis aussi à travers leur réaction de recueillir des idées, de modifier des limites de périmètre. Et nous devions initialement nous revoir au mois d'octobre dans une rencontre collective que nous avons dû malheureusement annuler et qui n'a pas pu être repositionnée, qui ne pourra pas l'être facilement avec cette question du reconfinement. Donc, les débats étant un peu chahutés actuellement, nous ne voulions pas précipiter la chose et nous avons proposé au Conseil de quartier, tout simplement, de poursuivre cette concertation autour des périmètres. De la poursuivre par ailleurs autour de la charte de fonctionnement des conseils de quartier qui est là aussi quelque chose qui se repose en début de mandat, comment améliorer le fonctionnement des quartiers et tout le monde a cet objectif à cœur. Donc, nous allons poursuivre cette concertation, se laisser encore quelques mois, en espérant que le reconfinement nous permettra ces prochaines semaines d'être levés, de reprendre le débat. Et donc, pour le moment, nous restons sur les périmètres actuels, donc les trois conseils de quartier de Guillotière, de Jean Macé et de Gerland, dans l'attente de pouvoir aboutir cette concertation avec les membres des conseils de quartier. Donc, des périmètres inchangés pour le moment, qui sont soumis à votre approbation ce soir.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI, et je tiens à remercier aussi les référents de quartier qui travaillent à vos côtés sur ces questions, donc Madame GALLICE pour Jean Macé, Monsieur ESCARAVAGE pour Guillotière et Madame PASIECZNIK pour Gerland. C'est donc affaire à suivre pour ces conseils de quartier et ce projet de redécoupage.

Est-ce que cela appelle des questions, des observations ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous en avons fini avec les 25 rapports sur lesquels le 7^e arrondissement devait rendre un avis. On passe désormais à l'étude de l'état spécial d'arrondissement 2021.

27 - État spécial d'arrondissement pour 2021

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : On va vous projeter un tableau, on va dire synthétique, un peu plus digeste que la nomenclature que vous avez reçue par mail. Donc, cette dotation s'élève à 700 071 euros et se décompose en deux parts à finalité distinctes.

La première, c'est la dotation de gestion d'un montant de 633 926 euros. Elle-même composée de deux parts. La première part représentant 88 % correspond aux dépenses de fonctionnement engagées au titre des équipements transférés et des services relevant des attributions de l'arrondissement, donc notamment les crèches et le sport. La deuxième part représentant 12 % correspondant pour partie au nombre d'habitants et pour l'autre partie par revenu fiscal par habitants.

La deuxième partie de ce budget, c'est la dotation d'animation locale qui s'élève à 66 145 euros. Introduite par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, cette dotation est destinée à renforcer les moyens d'information et d'animation de la vie locale, dont les actions de conseils de quartier dont nous venons de parler. Cet état spécial permet une certaine continuité des projets, vous le voyez, il n'y a pas énormément de lignes qui ont bougé notamment, puisque nous sommes contraints dans cette dotation de gestion. Nous avons tout de même fait le choix de réduire les frais liés à l'événementiel de la mairie et d'augmenter notamment les opérations dédiées aux conseils de quartier. Je rappelle également qu'un des objectifs de la Ville de Lyon, c'est dans les années qui viennent, d'augmenter la dotation d'animation locale pour tous les arrondissements pour permettre plus de proximité et d'action de démocratie locale. Je tiens à préciser aussi que nous allons bientôt, je pense, dans le prochain budget, avoir aussi à gérer au niveau des conseils de quartier un budget d'investissement qui seront aussi les budgets participatifs et c'est sur quoi travaillent Audrey HENOCQUE et Chloé VIDAL à la Ville de Lyon.

Voilà pour la présentation de cet état spécial d'arrondissement. Est-ce que cela appelle des remarques, des interventions ? Je le soumetts donc à vos voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci. Qui est contre ? L'état spécial d'arrondissement est donc adopté à la majorité.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstentions : Mme DESRIEUX - M. GEOURJON.

Mme LA MAIRE : Nous arrivons à la fin de notre ordre du jour.

- **Questions diverses**

Mme LA MAIRE : J'ai une demande de prise de parole pour une question orale de Monsieur GEOURJON et donc je vous cède la parole.

M. GEOURJON : Merci, Madame la Maire, oui, je voulais juste revenir puisqu'on le voit avec ce dernier rapport, la Ville de Lyon est dans la phase « préparation budgétaire », je voulais revenir sur la piscine de Gerland. C'est un dossier sur lequel je monte au créneau depuis maintenant plus de 4 ans très régulièrement, parce que je pense que cette piscine, c'est un équipement sportif, mais c'est aussi un équipement de lieu de vie, un équipement social également et de solidarité. Depuis 2016, elle était menacée, courant 2019, la décision avait été prise en partenariat avec le Lou Rugby et GL events de rénover cette piscine dans le cadre d'une opération privée, mais avec un accès privilégié pour la Ville de Lyon, notamment avec une piscine couverte pour les écoles qui manquent de créneau pour les cours de natation et une piscine d'été qui aurait été refaite plus ou moins à l'identique. Donc, je voulais savoir où en était ce projet. C'est clair que la crise Covid a mis à mal les budgets, aussi bien du Lou Rugby que de GL events, au moins dans son équilibre financier à court terme. Donc, voir si ce projet tel qu'il avait été finalisé à l'été 2019 était toujours d'actualité. Si oui, est-ce que vous aviez des informations sur le calendrier, est-ce que la piscine d'été de Gerland sera encore ouverte en 2021 puisqu'en tout état de cause le projet n'aura pas abouti d'ici là. Et si malheureusement le projet en partenariat avec le Lou Rugby et GL events tombe à l'eau, c'est le cas de le dire, à ce moment-là, il faudrait inscrire une piscine à Gerland dans la PPI qui doit être en cours de finalisation. Donc du coup, c'est vraiment un sujet d'actualité si l'on veut que cette piscine sorte dans le mandat.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, merci pour la question. Je vous confirme que la PPI nous préoccupe beaucoup en ce moment et que nous faisons un certain nombre de séminaires sur le sujet. Par ailleurs, je vous remercie pour la question sur cet équipement essentiel pour le 7^e arrondissement. Pour vous répondre, je vais céder la parole à Monsieur MICHAUD en tant qu'adjoint au maire à l'urbanisme et au logement.

M. MICHAUD : Bonsoir à tous. En effet, je vous confirme que la priorité absolue de la Ville, c'est de maintenir une offre nautique suffisante pour les écoles, pour les clubs et pour les particuliers, et qu'à ce titre-là, le 7^e arrondissement ne pourrait se passer d'une piscine. La priorité de la délégation à l'urbanisme, c'est de respecter et de valoriser le patrimoine conçu par Tony Garnier. Ça, c'est un à-côté, mais c'est non négociable. À partir de là, il faut bien noter que la piscine n'était même pas mentionnée dans le bail qui a été conclu entre la Ville et son locataire. Donc, à ce titre-là, nous héritons d'une situation qui est juridiquement ouverte, on va dire. D'un point de vue architectural, je souhaite réellement que cette rénovation soit la clé de voûte du projet de cité sportive tel qu'il est en cours de réalisation. L'ensemble des permis de construire autre que la piscine a déjà été obtenu et délibéré dans le cadre de la précédente majorité. Actuellement, le permis d'évolution de cette piscine est en cours d'instruction par le service de l'urbanisme appliqué et la mairie centrale est en discussion pour maintenir une ouverture de la piscine à l'été 2021. *A priori* dans la configuration et dans la géométrie actuelle vu que le projet est encore en cours d'instruction, il est évident qu'il ne sera pas ouvert pour le prochain été. Mais en tout cas, c'est une priorité pour la mairie centrale que de maintenir cet équipement ouvert à ces horaires classiques d'ouverture, c'est-à-dire principalement l'été jusqu'à ce que le projet soit stabilisé et que le calendrier soit définitivement confirmé par le pétitionnaire, donc par notre locataire. À savoir effectivement le Lou Rugby.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie pour votre réponse et je vous confirme que c'est également une priorité de la Mairie du 7^e arrondissement, nous nous associons évidemment à ces propos.

Bien, nous en avons fini pour ce Conseil d'arrondissement. Je vous remercie pour votre présence, pour le respect des gestes barrières et vous invite à rentrer chez vous de manière sécurisée. Vous avez toutes et tous vos attestations pour le faire et je vous souhaite à toutes et tous une bonne soirée. Et nous nous revoyons *a priori* en visioconférence pour le conseil de décembre. La date sera potentiellement amenée à changer dans la mesure où nous devons nous adapter à ce nouveau système. Bonsoir.